



MINISTÈRE  
DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° 7 824 / MGT/DPAM du 25 AOÛT 2023

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 « conduite du navire », et 3 « contrôle de l'exploitation du navire » du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Uturoa (Raiatea) du 17 au 18 juillet 2023 inclus - "Moana Formation"

**LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,**  
*en charge des transports aériens, terrestres et maritimes*

NOR :  
DAM23508900AM

**Ampliations :**

PR-REG 2  
DPAM 1  
Moana Formation 1  
s/c DPAM

**Lexpol :**

VP-MGT-SGG  
DMRA-JOFF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 4905 MGT du 17 mai 2023 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603 CM du 9 mai 2002 modifié portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2002 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 6001/MGT/DPAM du 11 juillet 2023 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Uturoa (Raiatea) du 17 juillet 2023 au 18 juillet 2023 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 7528/MGT/DPAM du 21 août 2023 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Paopao (Moorea) du 17 au 19 juillet 2023, et à Uturoa (Raiatea) du 17 au 20 juillet 2023 ;
- Vu le procès-verbal n° 09-2023 de la commission d'examen réunie le jeudi 24 août 2023 pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 09-2023 tenue au centre d'examen de Uturoa (Raiatea) ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 24 août 2023 pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 09-2023/CPL tenue au centre d'examen de Uturoa (Raiatea) du 17 au 18 juillet 2023 inclus

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le **module 2** « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 9  
Candidats présents : 9  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 6  
Candidats recalés : 3

AMO Hanivai, Hubert  
FIRJU Vainui  
ILLOUZ Teiki, Jules  
LO SHING Luciano, Taurai  
TEMATAUA Lorenzo  
VARDON Tauarii

**Article 3.** - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3** « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 9  
Candidats présents : 8  
Candidat absent : 1  
Candidats admis : 8  
Candidat recalé : 0

AMO Hanivai, Hubert  
FAAIO Temano, Augustin  
FONTAINE Frédéric, Olivier  
ILLOUZ Teiki, Jules  
LO SHING Luciano, Taurai  
TEIVA-LO SAM KIEOU Mateau, Teva  
TEMATAUA Lorenzo  
TINORUA Ariiaranoa



Article 4. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 AOÛT 2023

Pour le Ministre  
des grands travaux,  
de l'équipement,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*  
et par délégation,  
la Directrice

des affaires maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



I. TETOOFA-PIRITUA

